



La CGT départementale communique...

Union Départementale Cgt de Saône et Loire - 5 rue Guynemer - 71200 LE CREUSOT
Tél 03 85 57 35 15 - Mail ud71@cgt.fr - Site : <https://www.ud71.cgt.fr>

9 novembre 2023

LE CREUSOT : Une campagne de syndicalisation pour la CGT mobilisée pour les élections professionnelles



Il s'agissait ce jeudi matin de débattre avec les gens de passage, mais aussi d'aller à la rencontre des agents du service public pour parler de syndicalisation.

L'Union locale CGT du Creusot-Montchanin en collaboration avec l'Union Départementale CGT représentée par son secrétaire Alain Gaillard, a organisé ce jeudi matin dans le secteur du Creusot sa caravane dans le cadre de sa campagne de syndicalisation. Il s'agit bien sûr d'échanger avec les gens, de débattre mais aussi de distribuer des flyers. « Il s'agit de parler du déploiement de la CGT sur Le Creusot et le département de Saône-et-Loire... » a expliqué Patrick Martin secrétaire de l'Union locale du Creusot. Pour sa part, Alain Gaillard

a rappelé les objectifs de la matinée : « Nous sommes présents dans le cadre de la caravane départementale de la CGT avec deux objectifs : renforcer les bases syndicales où nous sommes implantés et en créer des nouvelles que ce soit dans les entreprises du privé ou au sein du service public. On va ainsi à la rencontre des agents du service public et des salariés sur les territoires... ». Il a également souligné qu'au Creusot, la CGT était sur la fin de la caravane mais que régulièrement, elle était représentée dans une ville différente du département pour parler de syndicalisation, mais aussi de quelle manière les agents du service public et les salariés du privé pouvaient se regrouper pour faire entendre leurs revendications. « On leur explique ce qu'est le syndicalisme et le syndicat. Nous sommes aussi postés devant les entreprises afin de promouvoir les élections professionnelles. Beaucoup d'entreprises du privé ont leurs élections professionnelles en cette fin d'année 2023, raison pour laquelle nous allons à la rencontre des salariés qui ne sont pas organisés dans leur entreprise pour leur parler de la CGT, monter une liste, expliquer ce qu'est la CGT, ce qu'elle apporte à leurs élus comme les formations, de l'information pour défendre leurs revendications... ». Dans ce sens, plusieurs syndicalistes se sont rendus en fin de matinée aux portes de l'entreprise Matière au Creusot mais également chez Freyssinet. De même plusieurs personnes se sont déployées en début de matinée dans les services publics (écoles, mairies, services techniques...) du secteur pour distribuer des flyers et informer les personnels. Les syndicalistes d'Areva, d'Alstom, Industeel, de la SNCF... ont participé à cette matinée d'information.

17 novembre 2023

CHALON : Les salariés de Konecta réclament 200 €, on leur propose 20 € en chèque culture

Les négociations annuelles obligatoires sont à l'arrêt chez Konecta (ex-Comdata) à Chalon-sur-Saône. Les demandes des salariés « n'ont pas été écoutées », selon les représentants syndicaux.

Les salariés de Konecta, ex-Comdata, seront en grève vendredi et samedi pour demander des revalorisations de salaire.

Photo Renaud Lambolez

Ils ont fait grève les 17 et 18 novembre et vont remettre ça vendredi et samedi. Les salariés de Konecta (ex-Comdata), le centre d'appels situé rue George-Eastman à Chalon-sur-Saône, vont cesser le travail durant deux jours pour réclamer des hausses de salaire.

« La direction est venue avec rien »

« Nous sommes au Smic avec des primes, résumant les délégués syndicaux de l'intersyndicale CFDT, Sud et CGT. Aucune de nos revendications n'a été acceptée lors de négociations annuelles obligatoires (NAO). Nous les avons données à la direction le 30 octobre, elle nous a répondu le 13 novembre mais n'a fait aucune proposition. Elle est venue avec rien. »

Les organisations syndicales demandaient notamment une hausse de 200 € net des salaires, ainsi qu'une revalorisation de 20 centimes des tickets-restaurant qui seraient ainsi passés à 8 €. « En réponse, la direction nous a proposé 20 € en chèque culture... Nous avons aussi demandé que les salariés mutualisés [ceux qui s'occupent de deux clients minimum, soient revalorisés. On nous a répondu qu'on estimait qu'ils ne valaient pas plus. »

17 novembre 2023

MACON: La CGT sur les pas d'Ambroise Croizat

50 militants planchent sur l'avenir de la Sécurité Sociale.

L'union locale CGT de Mâcon qui invitait vendredi soir à participer à une journée d'étude sur l'avenir de la sécu, avait bien fait les choses en invitant à cette rencontre des intervenants de grande valeur, spécialistes du sujet : Cécile Velasquez de la fédération des organismes sociaux et Pierre Cabillaud-Croizat, le petit fils d'Ambroise Croizat.

Quoi de plus naturel que de commencer par regarder l'histoire des assurances sociales, du programme de la CNR et des ordonnances, en reprenant les grands principes fondateurs de notre système de protection sociale. Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 créent une organisation de la Sécurité sociale qui fusionne toutes les anciennes assurances (maladie, retraite...) et garantit à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et sa famille, en toutes circonstances. Ambroise Croizat, ministre du travail, de novembre 1945 à mai 1947, dans le gouvernement de Charles de Gaulle, a mis en place le régime général de sécurité sociale sur le territoire français. Cette partie fondatrice fut assurée par le petit fils du « Ministre des Travailleurs ».



« La création de la Sécurité sociale en 1945 est l'aboutissement d'un long combat. C'est la lutte de classe qui en est à l'origine. Les premières caisses de secours ont été imposées aux patrons par les grèves. Aujourd'hui la défense de la Sécurité sociale passe par la même règle : se défendre ensemble. pour protéger chacun ! »

Le deuxième thème à l'étude fut celui des « attaques méthodiques du capital sur la sécurité sociale ». Le financement, la gestion, la gouvernance furent les grands axes du débat. « Nous entendons trop souvent parler de de charges, pour les entreprises, et de prélèvements obligatoires, sur les salaires, le dogme de la réduction du coût du travail et des dépenses publiques a conduit à la fragilisation du système et instillé le doute dans sa pérennité ... Nous devons nous réapproprier le sens des mots et parler de salaire socialisé qui structure notre système de Protection sociale. Fort des décisions de notre 11ème congrès, nous proposons de repartir à la conquête de notre Sécurité Sociale ... »

L'objectif, la plateforme revendicative, découlant de cette journée d'étude, vise à redonner, par une forte mobilisation, tout son sens à la sécurité sociale, afin de la restaurer sur ses bases fondatrices initiales de 1945.

C'est la marche vers une Sécurité sociale à 100% qui s'engage : « parce que la protection sociale n'est pas une marchandise, qu'elle est l'un des biens les plus précieux à laquelle la population reste fortement attachée, il faut mettre en place une sécurité sociale à 100% fidèle aux principes fondateurs tout en répondant aux défis du 21ème siècle. »

Emilie Quandalle la responsable de l'union locale, Olivier Taviot, l'administrateur CGT au CA de la CAF, et Sébastien Trotard, membre du bureau, arboraient un beau sourire, celui de celles et ceux engagés dans une lutte pour le bénéfice de tous.

L'enjeu est important, c'est l'un des piliers de notre spécificité française, il mérite d'être défendu.

23 novembre 2023



CHALON : Nouvelle étape de la campagne de syndicalisation

Nouvelle étape de la campagne syndicalisation-renforcement et élections CSE organisée par l'UD CGT 71, en appui avec les syndicats, les ULs et les retraités. Les militants se sont mobilisés pour distribuer 1500 flyers "syndicalisation" à la population. À midi, des distributions ont été organisées en soutien à des syndicats participant à des élections : Comeca, Val Dracy, Gardy, Framatome Chalon Service. Les services publics territoriaux de Saint Rémy et Grand Chalon ont été aussi visités.

7 décembre 2023

LOUHANS: Dernière étape de campagne syndicalisation

Dernière étape de la campagne syndicalisation-renforcement et élections CSE organisée par l'UD CGT 71, en appui avec les syndicats, les ULs et les retraités. Les militants se sont mobilisés pour distribuer environ 900 tracts sur le territoire de l'Union Locale (Z.I Bois Bernoux, Rond-Point de la Poste, Z.I l'Aupretin, Ehpad, Hôpital, collectivités territoriales, etc.). Merci aux camarades qui ont participé à l'étape louhannaise

8 décembre 2023

LE CREUSOT : 70 participants pour la table ronde sur l'accès aux soins

Dans un contexte d'accès aux soins de plus en plus difficile pour les patients de notre département, l'Union Syndicale des Retraités CGT de Saône et Loire a organisé une table ronde ce 8 décembre 2023 au Château de la verrerie au Creusot où plus de 70 participants s'étaient déplacés. Après la prise de parole de David Marti, maire du Creusot retraçant la situation sanitaire de la Communauté Urbaine, Michel Scheidt, journaliste au magazine Vie Nouvelle a animé les échanges entre intervenants et la salle: Marie-Claude Cavin Infirmière hospitalière en retraite (Ex-secrétaire générale de l'Union Syndicale Départementale CGT Santé/Action Sociale 71), Richard Lopez, médecin généraliste (Président de la Fabrique des Centres de Santé) qui a travaillé avec le conseil départemental 71 dès 2017 pour la création des centres de santé dans notre département et Jacques Seguin, animateur territorial Solimut Mutuelle

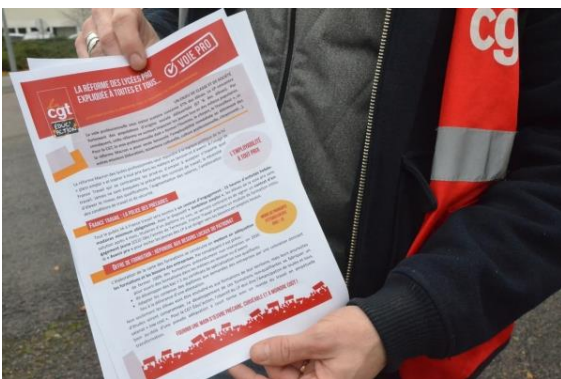
(Gestionnaire de Centres de Santé Mutualistes dont celui du Creusot). S'il a été question de déserts médicaux, de l'hôpital public à l'agonie (Suppression de lits, de services, réduction des plateaux techniques, diminution du nombre de spécialistes, régulation des urgences dans nos hôpitaux) et des dépassements d'honoraires exorbitants, des propositions pour répondre aux besoins de la population ont été abordées. Il a été rappelé que le droit à la santé est un droit fondamental cité à l'article 11 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946, confirmé par celui de la constitution du 4 octobre 1958. Pour conclure, l'Union Syndicale des Retraités CGT a décliné un certain nombre de propositions d'actions pour le 1er semestre 2024 et comme l'écrivait Albert Einstein « Il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé le problème pour le résoudre », elle invitera les habitants du département à se mobiliser.



Il a été rappelé que le droit à la santé est un droit fondamental cité à l'article 11 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946, confirmé par celui de la constitution du 4 octobre 1958. Pour conclure, l'Union Syndicale des Retraités CGT a décliné un certain nombre de propositions d'actions pour le 1er semestre 2024 et comme l'écrivait Albert Einstein « Il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé le problème pour le résoudre », elle invitera les habitants du département à se mobiliser.

12 décembre 2023

CHALON : Réforme des lycées, la CGT Educ Action 71 s'est donnée rendez-vous à Chalon avant de rejoindre Dijon



Profitant de l'organisation du salon Excellence Pro dans les salons du Colisée, la CGT Educ'Action 71 a sensibilisé sur la question de la réforme des lycées professionnels à Chalon ce mardi midi.

Malgré les ajustements de dernière minute apportés par le gouvernement sur la réforme des lycées professionnels, la CGT Educ'Action 71 ne baisse pas la garde, tout en poursuivant ses actions de sensibilisation auprès du grand public. "Déconnecté du terrain, les ministères de l'Education et du travail ne cessent de nous rabâcher le mythe de l'entreprise qui formerait mieux que le lycée professionnel" déplorent les enseignants professionnels. "Combien d'élèves choisiront la poursuite des cours fin mai et début juin et

l'accès à la culture au lieu d'une gratification en stage, d'autant plus que la majeure partie de nos élèves viennent de milieux non fortunés ?".

Le syndicat s'interroge également sur la question de "l'annualisation du temps de travail? l'autonomie grandissante des établissements scolaires ou encore la perte importante des heures de cours en matières professionnelles" tout en dénonçant "la brutalité de l'application de cette réforme pour répondre à une commande présidentielle à partir de septembre 2024".

19 décembre 2023

MACON : Rassemblement syndical pour les salaires devant la Sécu

À l'appel de la CGT, une quarantaine de personnes s'est retrouvée rue de Paris. Ce rassemblement concernait les agents de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la CAF et de l'Urssaf.

Un communiqué a été lu par Emilie Quandalle, secrétaire l'UL et de la CGT CPAM 71, et Sébastien Trotard de la CGT CAF 71 :

Aujourd'hui nous sommes en grève pour nos salaires, et en soutien à nos fédérations qui sont unies face au mépris de l'Ucanss (Union des Caisses nationales de Sécurité sociale) et du Ministère. Aujourd'hui se tient une réunion paritaire nationale « salaires » ou plutôt « perte de salaires », car à la sécurité sociale, la négociation sur les salaires n'en porte que le nom, l'employeur restant enfermé dans le carcan budgétaire imposé par les Pouvoirs publics !

Depuis la première réunion sur les salaires du 13 décembre 2022, aucun moyen n'est donné et toute discussion reste impossible.



S'en sont suivis six mois au cours desquels l'ensemble des organisations syndicales ont questionné chaque semaine l'Ucanss sur les mesures prévues pour les salariés dans un contexte inédit d'inflation.

Face au silence méprisant de l'employeur et des Pouvoirs publics à l'égard des personnels de la Sécurité sociale et à l'absence de prise en compte quant à l'urgence de la situation, l'intersyndicale a mobilisé les salariés.

Le 31 août, les organisations syndicales ont participé à une réunion de « pseudo négociation ».

En effet, les mesures proposées par l'employeur étaient :

- 1.5 % de revalorisation de la valeur du point
- Une prime « partage de la Valeur » non pérenne et non socialisée qui laisse de côté 1/3 du personnel.

Ces mesures étaient non négociables, à prendre ou à laisser.

Alors, que comme vous le savez, la valeur du point n'aura augmenté que de 5.58 % entre 2010 et 2023 (en prenant les 1.5% de revalorisation), alors que l'inflation cumulée sur la même période est de 25%. Cela a pour conséquence de diminuer le pouvoir d'achat, ou plutôt du « pouvoir vivre » des agents de la Sécurité sociale de près de 15% en 13 ans. C'est inacceptable !



Face à cet affront, l'intersyndicale a demandé à l'Ucanss de retourner au Ministère pour obtenir de réels moyens afin d'ouvrir une véritable négociation.

Pour l'intersyndicale, les mesures proposées par les autorités de tutelle, retransmises par l'Ucanss, ne peuvent pas être seulement « à prendre ou à laisser ». Ces mesures sont très loin du compte et sont très en deçà des attentes et besoins légitimes des salariés et en total décalage avec l'inflation !

Ce, alors que les Pouvoirs publics appellent à la négociation dans les branches professionnelles. La Cgt refuse l'absence de négociations à la Sécurité sociale et d'être assimilée à une chambre d'enregistrement. La Cgt refuse de valider des injonctions qui n'ont qu'un seul effet : Appauvrir les salariés de la Sécurité sociale !

La CGT et les fédérations demandent :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une véritable augmentation significative de la valeur du point au 1^{er} janvier 2023 qui a minima, tienne compte du niveau d'inflation.
- L'attribution d'enveloppes budgétaires permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière.

La Cgt revendique une valeur du point à 10 euros, ce qui permettrait un rattrapage des pertes de salaires cumulées ces dernières années !

Aujourd'hui les salariés de la sécurité sociale disent : « Assez y'en a marre »

Et qu'on se le dise « seules les mobilisations des salariés et la grève pourront peser afin d'obtenir de réelles négociations avec des moyens et des budgets posés sur la table !

